

Délibération n°B-2024-72

Autorisation à donner à la présidente de signer les documents d'urbanisme et d'éventuelles demandes de subventionnement dans le cadre de l'installation d'une structure modulaire et d'une cuve de collecte des eaux de pluie au plateau technique de formation

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 9 octobre 2024
Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 5
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" : **5**
Voix "contre" : **0**
Abstentions : **0**

TITULAIRES

	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Edwige EME	X	
M. Thomas OUDOT	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	
M. Patrick GOUX	X	
M. Jean-Claude GAY	X	

Étaient également présents

M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le colonel Djamel FERRAND, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'État-Major des services d'incendie et de secours
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre, à quatorze heures et trente minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de madame **Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'État-Major du SDIS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CA-2024-03 du 16 février 2024 relative aux attributions déléguées au bureau par le conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par le **colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Le SDIS 70 accueille, depuis juin 2018, 40 % de l'activité formation sur son plateau technique de formation, soit environ 2 000 journées/stagiaire par an.

Ce site a été conçu et pensé pour offrir des outils à taille réelle tels que le caisson feu, la CEPARI, la tour de manœuvre et la toiture pédagogique. Il est doté d'une salle de cours, d'un local « formateur caisson », de remises pour les véhicules, d'un espace de rangement, de vestiaires ainsi que d'une dizaine de places de parking.

L'équipe « formation » du GDEF a rejoint le site en 2023. Avec les personnels du GSTL et l'agent du Département, ce sont plus d'une vingtaine de personnes qui se côtoient sur le site en permanence.

Des actions de formation s'y déroulent toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires et les weekends. Plusieurs stages peuvent d'ailleurs avoir lieu en simultan .

Depuis 2019, pour les actions de formation se d roulant sur le plateau technique, les repas des stagiaires et formateurs sont pris en charge par le SDIS. Cela repr sente environ 2 500 repas par an.

Cependant, les conditions d'accueil des formateurs et apprenants pour la prise de repas ne sont pas optimales en mati re d'hygi ne et de confort.

C'est pourquoi, il est envisag  de cr er un ensemble de type modulaire sur le site afin de permettre aux personnels permanents du site, stagiaires et formateurs de prendre leurs repas dans de meilleures conditions.

Ce projet pourrait  galement r pondre aux objectifs compl mentaires suivants :

Constituer une deuxi me salle de cours lorsqu'il y a n cessit  de faire plusieurs s quences p dagogiques en simultan , comme pour les stages int gr s par exemple. Pour ce faire, il conviendrait d' quiper la salle en mat riels informatiques et de vid oprojection,

Constituer un nouvel espace de convivialit  pour les apprenants et rendre plus attractives les actions de formation. A souligner que les jeunes recrues passent par le plateau technique du SDIS d s leurs toutes premi res actions de formation,

Permettre la mise en place de nouvelles actions p dagogiques (comme des mises en situations professionnelles par exemple) dans le nouvel espace cr  ,

Valoriser l'image du SDIS aux yeux des partenaires ext rieurs ainsi que des autres SDIS avec lesquels les formations sont mutualis es.

D'autre part, et dans le cadre du plan de contribution du SDIS   la gestion durable de la ressource en eau en mati re de lutte contre l'incendie, ce b timent modulaire pourrait  tre  quip  d'une r serve de 40 m3 afin de r cup rer les eaux de toiture du b timent contigu pour r aliser les man uvres incendie mais  galement sensibiliser l'ensemble des stagiaires   l'importance de la pr servation de la ressource en eau.

A ce titre, une recherche d'aides et/ou subventions sera entreprise pour cette installation d but 2025, aupr s de l'agence de l'eau.

Au regard des premi res consultations r alis es par le service « B timent » rattach  au GSTL, le co t global du projet est estim    **100 000 euros TTC**. Les cr dits n cessaires en investissement sont disponibles au budget 2024.

Compte tenu de ce qui pr c de, il est demand  aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la pr sidente du conseil d'administration du SDIS   signer les documents d'urbanisme et d' ventuelles demandes de subventionnement dans le cadre de l'installation d'une structure modulaire et d'une cuve de collecte des eaux de pluie au plateau technique de formation.

D cision

Les membres du bureau,   l'**unanimit **, autorisent la pr sidente du conseil d'administration du SDIS   signer les documents d'urbanisme et d' ventuelles demandes de subventionnement dans le cadre de l'installation d'une structure modulaire et d'une cuve de collecte des eaux de pluie au plateau technique de formation.

Accus  de r ception - Minist re de l'Int rieur

070-287000012-20241106-B-2024-72-DE

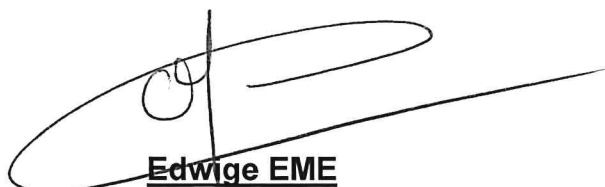
Accus  certifi  ex cutoire

R ception par le pr fet : 07/11/2024

Publication : 07/11/2024



La pr sidente du conseil d'administration


Edwige EME